

CODE D'ÉTHIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DU LAC LAUREL

PRÉAMBULE

Le lac Laurel est un espace naturel précieux que nous avons le privilège de partager. Sa petite taille (0,66 km²) et sa fragilité exigent une attention particulière afin de préserver la qualité de son eau, la beauté de ses rives et la sécurité de tous.

Ce Code s'adresse à l'ensemble des riverains, résidents, visiteurs et utilisateurs du lac. Ce code définit les valeurs, principes et règles de conduite des usagers du lac Laurel, qui s'engagent à respecter des pratiques justes, respectueuses de l'environnement, des riverains et de tous les autres usagers. Le respect de ce Code par **tous** les usagers du lac Laurel évite d'entreprendre des mesures réglementaires avec Transport Canada.

L'engagement de respecter ce Code d'éthique est obligatoire pour toute nouvelle adhésion et/ou renouvellement du statut de membre de l'Association Lac Laurel.

OBJECTIFS DU CODE D'ÉTHIQUE

Le présent Code d'éthique a pour objectifs de :

1. Protéger le lac Laurel.
2. Permettre à tous et toutes de jouir pleinement du lac Laurel.
3. Permettre une cohabitation harmonieuse entre usagers du lac exempte d'harcèlement.
4. S'entendre sur de saines pratiques à adopter à la fois respectueuses de l'environnement mais également des autres personnes qui utilisent le plan d'eau.
5. Promouvoir des pratiques nautiques sécuritaires.

RÔLES DE L'ASSOCIATION LAC LAUREL

L'Association Lac Laurel s'engage à :

- Protéger la santé du lac Laurel
- Mettre à jour le Code d'éthique.
- Publiciser le Code d'éthique et en assurer la sensibilisation auprès des usagers.

RÔLE DES MUNICIPALITÉS DE WENTWORTH-NORD ET LAC-DES-SEIZE-ÎLES

Les municipalités s'engagent à :

- Émettre et vérifier les vignettes des embarcations ainsi que les certificats de lavage requis pour le lac Laurel.
- Approuver par résolution les termes de ce Code d'éthique.

CODE D'ÉTHIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DU LAC LAUREL

ENGAGEMENT DES USAGERS

Respect et courtoisie

1. J'adopte en tout temps un **comportement respectueux** envers les autres usagers, les riverains et la faune du lac.
2. J'évite la **musique forte sur le lac et les activités bruyantes**, surtout en soirée.
3. Comme utilisateur d'embarcation motorisée, **je suis responsable de l'impact de mes vagues** sur les autres usagers du lac, sur la faune aquatique et sur les infrastructures riveraines.
4. En cas de location d'un chalet sur le lac, **comme locateur, je dois m'assurer que tous les locataires connaissent le Code d'éthique et s'engagent à le respecter.**
5. En cas d'utilisation de mes embarcations par les membres de ma famille ou par mes invités, **je dois m'assurer qu'ils ont la compétence, qu'ils connaissent la bathymétrie du lac et le Code d'éthique** et qu'ils s'engagent à le respecter.
6. Si je suis un propriétaire riverain, je m'engage à NE mettre à l'eau à partir de mon terrain, QUE les embarcations motorisées **dotées d'un certificat de lavage ou d'une vignette** émise par l'une ou l'autre des deux municipalités.

Sécurité sur l'eau

7. Je respecte en tout temps les lois et règlements en vigueur sur la sécurité nautique.
8. Lorsque je conduis mon embarcation motorisée, j'ai en ma possession ma carte de conducteur ou de conductrice d'embarcation de plaisance (CCEP)
9. Je porte, ainsi que ma famille et mes invités, une veste de flottaison individuelle à bord de tout type d'embarcation, motorisée ou non.
10. Lors d'activités de remorquage, je m'assure de la présence d'une personne chargée d'assurer la vigie, en plus de la personne aux commandes.
11. Je donne priorité aux nageurs, canots, kayaks, planches à pagaies et autres embarcations non motorisées comme l'exige la Carte Bateau.
12. Lorsque je me baigne ou que je nage, je m'assure d'être bien visible (bouée, casque visible ou personne accompagnatrice) et je demeure près de la rive (75 mètres maximum) afin d'assurer ma sécurité durant les heures de remorquage de 9 h au coucher du soleil.

PROTECTION DU LAC

13. Je m'assure de **laver toute embarcation motorisée ou non motorisée**, ainsi que toute remorque ou ballast provenant d'un autre plan d'eau avant sa mise à l'eau.
14. Je m'assure d'avoir une **vignette valide** octroyée par l'une des deux municipalités, Wentworth-Nord ou Lac-des-Seize-Îles, pour toutes mes embarcations, motorisées ou non.
15. J'évite tout **débordement de produits polluants dans l'eau** (essence, huile, autres contaminants) dans l'eau.

CODE D'ÉTHIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DU LAC LAUREL

16. Je navigue **au ralenti (sans sillage) près des rives et en faible profondeur** pour ne pas brasser les sédiments, éroder les berges ou endommager les nids d'oiseaux aquatiques, notamment les huards.
17. À une **profondeur de moins d'un (1) mètre, j'éteins le moteur ou je le relève** au niveau de la surface (barbotage en surface), pour éviter de brasser les sédiments de fond ou couper les plantes aquatiques.
18. À titre de personne riveraine, **je maintiens une bande riveraine conforme** et efficace pour la protection du lac.

VITESSE, DISTANCES ET HORAIRES

19. En période de remorquage, avec mes embarcations non motorisées (canot, chaloupe, kayak, pédalo, planche à pagaies, voile etc.), **je circule à l'intérieur de 75 mètres de la bande riveraine** et, plus prudemment au centre du lac, où c'est moins sécuritaire.
20. Lorsque je navigue avec mes embarcations motorisées **à basse vitesse (pontons, chaloupe, etc.), je circule à l'intérieur de 75 mètres de la bande riveraine entre 9 h et le coucher du soleil**, période où les activités de remorquage sont permises. En dehors de cette plage horaire, la circulation est libre, à basse vitesse (maximum 20 km/h).
21. En dehors de cette plage horaire, la circulation est libre, à basse vitesse (maximum 20 km/h).
22. **Quelle que soit mon embarcation**, je m'immobilise seulement **à l'intérieur de la zone de 75 mètres de la rive entre 9 h et le coucher du soleil**.
23. À l'intérieur de **75 mètres de la rive et dans une profondeur de moins de 7 mètres** : je navigue toujours **à basse vitesse** pour ne pas brasser les sédiments ni éroder les berges (mode d'embrayage)
24. J'accepte de respecter la vitesse maximale générale soit de 20 km/h, sauf entre **9 h et le coucher du soleil** où la vitesse maximale autorisée est de 60 km/h.
25. Si je navigue rapidement en motomarines ou en bateau (maximum 60 km/h), je navigue à plus de 75 mètres de la rive; je ne tourne pas sur place ni en cercles serrés de façon prolongée au même endroit.

ACTIVITÉS DE REMORQUAGE

26. J'accepte de faire mes activités de remorquage (ski, planche, tube) seulement **entre 9h00 et le coucher du soleil** afin de respecter la quiétude des riverains et des embarcations à basses vitesses qui souhaitent circuler paisiblement en début et fin de journée.
27. J'accepte de faire mes activités de remorquage (ski, planche, tube) à plus de **75 mètres des rives, y compris dans le milieu du bras du lac, jusqu'au prolongement de la 19^e rue**.
28. J'accepte qu'une exception soit donnée aux quelques **résidents qui demeurent dans la partie plus étroite au bout du bras pour leur permettre le remorquage**.

CODE D'ÉTHIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DU LAC LAUREL

WAKEBOATS ET SURF DE VAGUE

Étant donné que, selon la science, la vague d'un wakeboat avec ballasts engagés, ou avec l'ajout de l'équivalent en poids, demande une distance de 300 mètres de la rive pour se dissiper, donc un corridor de 600 mètres;

Étant donné que qu'aucun corridor de cette dimension n'existe sur le lac Laurel, et qu'il ne peut recevoir de telles embarcations sans que sa santé ne soit affectée,

29. Je respecte l'**interdiction d'engager les ballasts de mon wakeboat (ou d'ajouter un poids équivalent)** pour éviter de produire une vague surdimensionnée sur le lac Laurel.

30. Je respecte l'**interdiction de pratiquer le surf sur le sillage** partout sur le lac Laurel.

PREUVE D'ENGAGEMENT

En signant ce Code d'éthique, je reconnais la fragilité du lac Laurel, et je m'engage à appliquer ces règles simples à chacune de mes visites sur le lac Laurel.

Je reconnais que ce Code d'éthique a reçu l'approbation de la majorité des membres de l'Association Lac Laurel et des municipalités de Wentworth-Nord et Lac-des-Seize-Îles.

Prénom et nom	
Êtes-vous une personne riveraine du Lac Laurel?	☐ Oui ☐ Non
Êtes-vous une personne résidente ou une villégiatrice ou villégiateur (chalet)?	☐ Personne résidente ☐ villégiatrice ou villégiateur
Adresse (autour du lac Laurel)	
Téléphone	
Courriel	
Date	
Signature	

Code d'éthique, proposé en voté à l'Assemblée générale annuelle le 27 mai 2026